

Commune de Malbosc – Conseil Municipal du vendredi 27 septembre 2010

Présents : Michel PIALET, Yves LEMAL, Robert CHAMBOREDON, Magali DUBOIS, Catherine FISSEUX, Huguette MARZEAU, Régis HUREZ,

Absents représentés : Evelyne AGNIEL (pouvoir Yves LEMAL), Paul KELLER (pouvoir à Catherine FISSEUX)

Absent excusé : Jean Emmanuel BAURAIN

Absent : Pierre CHAZERANS

Secrétaire de séance : Yves LEMAL

Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

Décision modificative 2010-001 (M49) :

Crédit pour frais d'étude Op N°61

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts à l'opération 61 du budget de l'exercice 2010, sont insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num	Libellé		
203-61	Frais d'études, de recherche et de		12000,00
2315-65	Installations, matériel et outillage		-12000,00
TOTAL			0,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les augmentations de crédits compensés par les diminutions indiquées ci-dessus.

Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi 82.213 du 2 mars 1982 et 82623 du 22 juillet 1982.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2010-024 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ouverture d'une ligne de trésorerie est nécessaire car elle offre une grande souplesse dans la gestion des paiements : possibilité d'utiliser des crédits en cas de besoin, et de les rembourser lorsque la trésorerie le permet.

Suite à la consultation de 3 établissements bancaires et l'examen des 2 propositions reçues,

La Caisse d'Epargne L.D.A. a été retenue par son offre la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise le Maire à souscrire auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie, selon les conditions et caractéristiques suivantes :

- Montant de l'autorisation : 30 000 € - Durée : 1 an
- Frais d'engagement : 0 € - Frais de dossier 200 €
- Le remboursement permet de reconstituer le droit de tirage sans indemnité
- Paiement trimestriel des intérêts
- Index monétaire : T4M + marge de 0.80 %, calculé sur une base de 360 jours
- Aucun nombre ni montant minimum de tirage, aucun frais de non-utilisation de la ligne

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi 82.213 du 2 mars 1982 et 82623 du 22 juillet 1982.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2010-025 :

Financement du département

Monsieur le Maire demande au conseil, conformément au budget de pouvoir solliciter le financement du département pour les opérations en cours :

- ❖ Aménagement du cimetière,
- ❖ Plate-forme poubelles,
- ❖ Voirie communale.

Ayant délibéré, le conseil municipal,

autorise Monsieur le Maire à solliciter le financement du département pour les opérations d'investissement en cours et prévues à Cap Territoire 2010.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2010-026 :

Camping : Procédure de consultation réglementaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Monsieur Patrick JARDE, gérant actuel du camping ne souhaite pas voir renouveler le contrat administratif de location à échéance au 15 avril 2011. C'est pourquoi la Commune de Malbosc a décidé de lancer une nouvelle consultation dans le cadre de cette délégation de service public, afin de confier la gestion et l'exploitation du camping du Moulin de Gournier à un nouveau délégataire

Monsieur le Maire présente la procédure de sélection du délégataire et le calendrier.

Ayant délibéré, le conseil municipal,

- **valide** la création de la commission Délégation de Service Public à partir de la commission d'appel d'offre,
- **valide** le calendrier de procédure proposé,
- **autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation réglementaire de faire les publications nécessaires et charge la Commission D.S.P. de suivre ce dossier

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Organisation de la foire.

Régis Hurez fait part au conseil des modalités pratiques d'organisation de la foire : recentrage autour de la Salle des Fêtes des stands « d'alimentation », la buvette sera tenue par le Comité des Fêtes et la place réservée à l'expo-animation « Motos-Rétro. Les autres stands à la place habituelle.

Monsieur le Maire confirme au conseil l'exposition « Mine, Mineurs, Malbosc » à la salle des fêtes et son inauguration à 11 heures. L'exposition sera mise à disposition de l'école pour un travail pédagogique si souhaité.

Questions diverses.

-**SIDET** (suite au courrier du CM), Monsieur le Maire fait part de la réponse et des aménagements prévus par le SIDET pour améliorer la prestation et travailler de concert avec la Mairie. Le SIDET sera d'ailleurs présent sur la commune dans la semaine qui vient.

Fin des travaux à 21 heures 30.